

DEMANDE D'AUTORISATION D'ABATTAGE

Conformément à la loi cantonale du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP)

- Abattage/Elagage lié à une demande de construire N° autorisation de construire (Ne pas remplir) :
- Abattage/Elagage non lié à une demande de construire

Requérant de l'autorisation d'abattage Nom : Commune du Mont-sur-Lausanne..... Adresse : Route de Lausanne 16..... Téléphone : 021/651.91.60..... Email : environnement@lemontsurlausanne.ch Date et signature : le 25 mars 2024	Propriétaire(s) Nom(s) : Commune du Mont-sur-Lausanne..... Adresse : Route de Lausanne 16..... Téléphone : 021/651.91.60..... Email : environnement@lemontsurlausanne.ch Date et signature(s) : le 25 mars 2024..... (Signature obligatoire de TOUS les propriétaires)
--	---

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Objet(s) x Arbre(s) ; <input type="checkbox"/> Allée(s) d'arbres ; <input type="checkbox"/> Cordon(s) boisé(s) ; <input type="checkbox"/> Bosquet(s) ; <input type="checkbox"/> Haie(s) vive(s) ; <input type="checkbox"/> Verger(s) <input type="checkbox"/> Autre(s) :
N° de parcelle : 2958..... Adresse: Chemin de la Viane, 1052 le Mont-sur-Lausanne.....
Motif(s) de la requête : Arbre en très mauvais état sanitaire avec cavités et foyer de pourriture sur le tronc, couronne déséquilibrée.....
<input checked="" type="checkbox"/> Abattage (essence, surface/longueur des haies, diamètre à 1.30 m du sol des arbres) :
<input type="checkbox"/> Elagage drastique (essence, surface/longueur des haies, diamètre à 1.30 m du sol des arbres) :

Compensation(s) Essence(s) ; nombre; surface/longueur (haie): 2arbres selon liste communale.....
--

- Abattage/Elagage non lié à une demande de permis de construire (Formulaire P) ou une mise à l'enquête complémentaire (Formulaire C).

Conformément aux dispositions légales en vigueur, les demandes d'abattage d'objets protégés sont soumises à l'enquête publique pendant 30 jours et sont publiées dans la Feuille des Avis Officiels (FAO).

Les frais de publication dans la FAO sont facturés au(x) propriétaire(s) et ne seront pas remboursés en cas de refus.

- Dans le but de réduire les coûts, l'administration municipale propose aux propriétaires intéressés de regrouper les demandes d'abattage. Ces publications se feront tous les deux mois soit le 1er février, 1er avril, 1er juin, 1er août, 1er octobre et 1er décembre pour un forfait CHF 50.00.-

Le paiement est à effectuer :

- A la réception de la Commune du Mont-sur-Lausanne
- Paiement e-banking : IBAN n°CH71 0900 0000 1000 5844 2
Mention : « Publication FAO - Demande d'abattage/élagage »

Documents à fournir

- Plan précis localisant les objets concernés
- Photo(s) des objets concernés
- Preuve de paiement en cas de versement par e-banking